

**Délibération n°2026.02.02 : AFFECTATION DU RÉSULTAT**

**Date de convocation** : 16 janvier 2026

**Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :**

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Sylvain BONENFANT, Département de l'Eure, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Damien THIÉBAULT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

**Délégués titulaires excusés :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime,
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime,
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie,
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure,
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération,
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,

**Pouvoirs :**

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Damien THIÉBAULT
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

**Secrétaire de séance** : Damien THIÉBAULT

**Carte** : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
<b>Délégués</b>	14	7	14	0	0	14
<b>Voix</b>	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques  
et prévention des inondations  
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin  
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30  
contact@smgsn.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20260203-2026-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026

.../...



## Exposé des motifs

Le Président rappelle l'instruction budgétaire et comptable de la M 57 Tome 2 concernant les deux points suivants :

- pour la détermination du résultat à affecter, il n'est pas tenu compte des restes à réaliser de la section de fonctionnement,
- seul le besoin de financement de la section d'investissement intègre les restes à réaliser de cette section en dépense.

Monsieur le Président propose aux membres du comité syndical de procéder à l'affectation du résultat qui apparaît à la clôture de la gestion de l'exercice 2025 :

- le résultat de fonctionnement est de + **1 791 515,36 €**
- le résultat d'investissement est de + **252 846,08 €**
- les restes à réaliser sont de – **282 969,55 €**
- **le résultat cumulé (avec reports résultats N-1) est de + 1 761 391,89 €.**

## Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'instruction comptable M57,
- le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté par la délibération n°2026.02.01 du 02 février 2026, faisant état d'un excédent de fonctionnement de 1 791 515,36 €, d'un excédent d'investissement de 252 846,08 € et des restes à réaliser de - 282 969,55 €.

CONSIDÉRANT :

- l'avis de la commission finances du 08 janvier 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- d'affecter les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la façon suivante :
  - R002 Recette de fonctionnement : 1 727 635,15 €
  - R001 Recette d'investissement : 252 846,08 €
  - 1068 Recette investissements : 63 880,21 €

Le président du Syndicat mixte  
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE